

A. L'origine de la structure

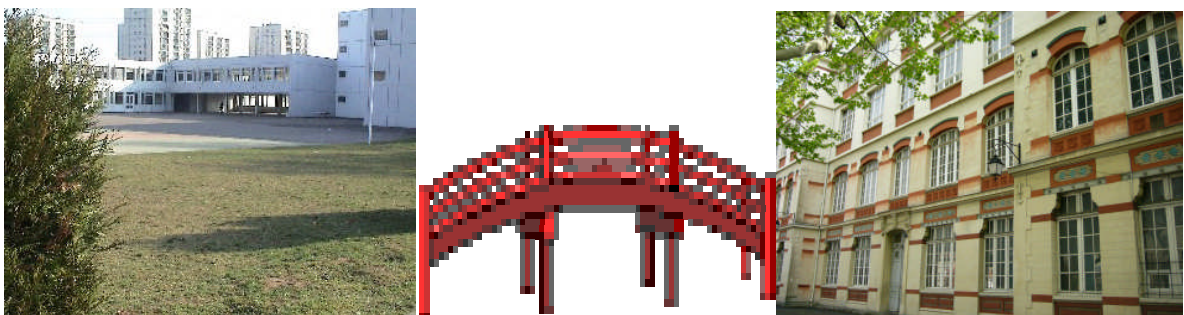
Il arrive très souvent que certains de nos élèves aient du mal à accepter les règles communes, sur le plan du travail scolaire comme sur celui du comportement. Par le dialogue et par le soutien, nous essayons, avec l'aide de leurs familles, de les aider à changer l'image qu'ils ont d'eux-mêmes et de les amener à une attitude plus positive.

Mais nous échouons parfois : des élèves refusent systématiquement de se plier au règlement, se donnent tous les droits, n'acceptent pas l'autorité des adultes, intimident leurs camarades, provoquent professeurs et surveillants, se laissent aller à des paroles ou à des gestes violents. Ils perturbent les autres élèves et se mettent, eux-mêmes, en situation d'échec, en danger d'exclusion. **Le dialogue** ne suffit plus car leurs problèmes, scolaires et/ou personnels, sont trop lourds. **La sanction** ne sert plus à rien, au contraire, sa répétition procure à ces jeunes, souvent déjà accablés, un sentiment d'injustice, et les rend encore plus violents. **L'exclusion** n'est pas une solution : nous y sommes parfois contraints mais c'est une forme d'échec. Elle fait naître chez ces jeunes un profond sentiment de rancœur, voire un désir de vengeance qui peut parfois générer une violence accrue. Une de nos collègues en a fait la douloureuse expérience le 14 juin 1996 où elle a été très grièvement blessée à la suite d'une agression à coups de batte de baseball par un élève exclu définitivement de l'établissement suite à un conseil de discipline.

C'est pour préserver une ambiance plus adéquate au travail dans les classes, et protéger les élèves déviants que nous avons mis en place ce dispositif innovant à la rentrée scolaire 1996.

B. La mise en réseau

La Classe Relais se trouve au sein du collège Georges Pompidou à Villeneuve-la-Garenne depuis septembre 1996. Elle a été mise en réseau départemental en juin 2003 par décision du Conseil d'Administration en accord avec les autorités académiques. Depuis, la structure accueille des jeunes issus des deux collèges de Villeneuve-la-Garenne.



C. Le public Visé

Seuls relèvent de la Classe Relais les élèves de collège entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire qui peut se traduire par des manquements graves et répétés au règlement intérieur (interventions intempestives en cours, absence de prise en compte des remarques du professeur, intimidations, propos grossiers ou insultants, menaces...), un absentéisme chronique non justifié, une démotivation profonde dans les apprentissages voire une déscolarisation. Un élève en situation d'échec scolaire total doit faire l'objet d'une réadaptation dans une structure spécialisée pour toute sa scolarité. Cependant, la recherche de cette structure et le travail de préparation à une réorientation peuvent se faire dans le cadre de la Classe Relais.

Cette structure n'est ni une classe "poubelle", ni une sanction, ni une exclusion. Le passage d'un élève dans ce dispositif ne peut être envisagé que de manière positive, comme une pause nécessaire, une prévention à un dérapage, une aide à l'élaboration de solutions adéquates à la situation et aux difficultés de l'élève.

D. Les objectifs majeurs / Actions mises en place

La Classe Relais de Villeneuve-la-Garenne offre aux collégiens de la ville engagés dans un processus de déscolarisation et de désocialisation un accueil temporaire et adapté à leur besoins. Il repose sur l'acceptation des jeunes et de leurs familles, formalisée dans un contrat.

Le séjour en Classe Relais vise à :

- ▶ *permettre la reprise normale de la scolarité ou l'entrée dans un cycle de formation professionnelle,*
- ▶ *réintégrer un élève dans un cadre de relations sociales apaisées et réglées.*

L'accent est tout particulièrement mis sur la motivation, l'autonomie et l'affirmation positive de soi, dans le cadre d'une collaboration entre l'équipe de la Classe Relais et celle du collège d'origine pour favoriser un retour réussi, notamment grâce à la mise en place d'un tutorat et éventuellement d'un accompagnement psychologique à la sortie du dispositif.

Afin de remplir pleinement sa mission, l'équipe de la Classe Relais conduit avec l'aide de ses partenaires, un certain nombre d'actions :

1. Prendre en charge l'élève déviant dans un cadre approprié afin d'établir un diagnostic sur les causes de ses difficultés, d'aller avec lui et sa famille au fond des problèmes, de cesser, donc, de réagir au coup par coup et dans l'urgence.
 - Diagnostic scolaire : se pencher sur les blocages, les lacunes, la méthode de travail et assurer un suivi individualisé qui permettrait une remise en route.
 - Check-up personnel et familial : mener une réflexion avec l'élève sur son comportement et travailler en liaison étroite avec l'Assistante Sociale de l'établissement afin d'anticiper toute situation pouvant compromettre la scolarité de l'élève.
 - Travail d'orientation approfondi sous forme de bilan individuel (avec l'accord de la famille) visant à élaborer le projet personnel de l'élève, mettre en place avec lui des solutions et trouver à l'issue de la Classe Relais la structure scolaire la plus appropriée.
2. Engager le dialogue et redonner la parole à l'élève afin de nouer des liens plus favorables, instaurer un climat de confiance et aider l'élève à se restructurer.
3. Valoriser l'élève pour lui faire reprendre confiance en lui, le motiver pour lui redonner le goût du travail, l'encourager et le guider vers la voie de l'autonomie.
4. Expliquer l'intérêt de respecter les lois de la république et les règlements, et mettre l'élève en garde contre les conséquences qui pourraient découler de la transgression de ceux-ci. et le guider dans la voie de la citoyenneté.

- Organiser régulièrement des sorties pédagogiques (rallyes sportifs et culturels, visites de musées, découvertes d'entreprises ...) dans le but de sortir l'élève de son environnement habituel et de l'amener à s'ouvrir sur l'extérieur.

E. Le fonctionnement

La Classe Relais n'est pas une structure de relégation. Les élèves restent attachés à leur classe d'origine, sous la responsabilité de leur professeur principal et du chef d'établissement d'origine. Chaque trimestre, nous recrutons un groupe d'élèves à faible effectif (six au maximum), issus des deux établissements. Ces jeunes proviennent généralement d'un même niveau. Toutefois et quand les besoins le justifient, une session peut être constituée d'élèves provenant de deux niveaux : **6ème / 5ème** ou **5ème / 4ème** ou **4ème / 3ème**. La première session commence au mois d'octobre. Une semaine de relâche intervient après chaque session afin d'en faire un bilan approfondi et de préparer la suivante.

La Classe Relais étant située dans l'enceinte du collège Georges Pompidou, le Règlement Intérieur de celui-ci est appliqué aux élèves du dispositif avec toutefois des aménagements.

1) Le recrutement des élèves

- **À la demande de l'équipe pédagogique**

L'équipe pédagogique de la classe peut envisager la candidature d'un élève et en informe alors la Conseillère d'Orientation Psychologue, l'Infirmière Scolaire et l'Assistante Sociale qui reçoivent l'élève. Ensuite, l'élève et ses parents sont reçus par le professeur principal de la classe qui tente d'obtenir leur adhésion en soulignant l'aspect positif et valorisant de cette structure. Si ces derniers donnent leur approbation, le professeur principal constitue le dossier et le présente à la commission d'affectation qui prend la décision de son intégration dans le dispositif. L'élève et sa famille rencontrent alors le coordonnateur de la structure.

- **À la demande de la famille**

Tout responsable légal qui le souhaite a la possibilité de prendre l'initiative et de formuler une demande d'admission en Classe Relais de l'enfant dont il a la charge, auprès du Chef d'Établissement. Ce dernier se charge alors d'en informer l'équipe pédagogique de la classe d'origine afin que le professeur principal procède à l'élaboration du dossier d'admission et le présente à la commission d'admission. Dans ce cas, l'approbation de l'équipe pédagogique de l'élève est vivement souhaitable mais pas préalable.

- **À la demande des partenaires locaux**

Si le jeune n'est plus inscrit en établissement scolaire, le responsable des services éducatifs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou des collectivités locales peut prendre l'initiative et construit un dossier d'admission en classe relais. Ce dossier détaille les diverses mesures d'aide et de soutien dont a bénéficié le jeune et inclut l'avis du Conseiller d'Orientation Psychologue, du Médecin Scolaire et de l'Assistante Sociale, ainsi que l'accord de la famille ou du responsable légal. Il importe que le dialogue conduit à cette occasion permette, si nécessaire, de convaincre le jeune et sa famille de l'intérêt du dispositif et puisse déboucher sur un véritable engagement de l'élève dans la démarche. Une évaluation de la situation sociale du jeune ainsi qu'un bilan médical peuvent être effectués.

2) Le séjour en Classe Relais

Le jeune affecté en classe relais séjourne au minimum huit semaines dans le dispositif. Il est tenu à l'assiduité dans des horaires cadrés et décalés. Il est donc à la fois dans le collège et hors de ses habitudes. Pendant cette période, il reste sous statut scolaire et demeure en conséquence sous la responsabilité de l'institution scolaire d'origine, son professeur principal devant le rencontrer aussi régulièrement que possible pour faire le point. Si la durée de l'accueil prévu au sein du dispositif est plus longue, alors l'élève doit être inscrit auprès de l'établissement scolaire de rattachement.

3) Les modalités de travail

À son arrivée en Classe Relais, chaque élève doit être accompagné d'un dossier qui fait apparaître toutes les informations utiles concernant son travail, ses difficultés, ses capacités, ses points positifs à valoriser, son comportement, les différentes actions qui ont été menées avec l'élève et l'historique des contacts entre le collège et la famille. De cette manière, l'équipe de la Classe Relais peut mettre en place un parcours de formation personnalisé offrant de réelles chances de retour dans une scolarité normale.

En cas d'absence imprévue d'un intervenant, les élèves de la Classe Relais restent dans leur salle de classe et reçoivent un travail à effectuer en relation avec la matière prévue à ce moment-là. Une pochette prévue à cet effet est toujours disponible dans la salle de travail. Les élèves peuvent aussi travailler sur les différents logiciels pédagogiques installés sur les ordinateurs qui sont mis à leur disposition.

Compte tenu de la disparité des niveaux, chaque élève travaille à son rythme mais l'emploi du temps de l'élève se rapproche progressivement d'un emploi du temps traditionnel.

4) L'Évaluation des élèves

Le coordonnateur de la structure reçoit l'élève une fois par semaine afin de faire un bilan hebdomadaire. Guidé par son professeur, le jeune tente alors de faire une auto-évaluation qui est consignée dans un document de travail. Celui-ci permet d'observer l'évolution du jeune d'une semaine sur l'autre. Le coordonnateur rencontre ensuite les parents de l'élève une semaine sur deux afin de les tenir informés de l'évolution de leur enfant au sein de la structure.

Ensuite, une évaluation mentionnant, outre le programme dispensé, les progrès observés, les commentaires des enseignants mais aussi un bilan complet sur le savoir-être de l'élève est effectuée à mi-parcours et en fin de session. La présentation de ces documents par le coordonnateur en présence de l'élève et sa famille contribue à valoriser l'élève et à l'aider à augmenter en estime de soi. C'est aussi l'occasion de recueillir les observations du jeune et de sa famille sur les différents aspects de son séjour dans le dispositif.

5) À l'issue de la Classe Relais

Quatre possibilités s'offrent à l'élève :

► La réintégration dans la classe d'origine ou dans une autre classe de même niveau au sein du collège d'origine.

- ▶ La réintégration dans une classe de même niveau dans un des collèges de la zone ou du bassin de formation.
- ▶ La réintégration dans une structure spécialisée. Cette solution peut être proposée sur avis de la Conseillère d'Orientation Psychologue mais elle nécessite l'approbation de l'élève et de sa famille.
- ▶ Pour les élèves les plus âgés, des articulations sont à rechercher avec les lycées professionnels, la Mission Générale d'Insertion, les Centres de Formation d'Apprentis (CFA), les dispositifs régionaux de formation... sous forme d'un projet professionnel.

F. L'Équipe Classe Relais

La direction : B. HANNECART, Principal

La coordination : L. MECHKOUK

L'Équipe pédagogique :

- F. CAHIEZ, professeur de français
- N. GRANADOS, professeur de S.V.T. (Atelier Environnement)
- M. LE PASQUET, professeur de musique (Atelier Musique)
- G. BERGERAT, professeur de mathématiques
- S. CHOLLET, professeur d'Histoire /Géographie / Éducation Civique
- B. HEROT, professeur d'histoire géographie (Atelier Méthodologie)
- L. MECHKOUK, professeur d'anglais

L'Assistant(e) d'Éducation : En cours de recrutement

Les partenaires :

- S. MORINO-ROS, assistante sociale
- F. DJAFFER, conseillère d'orientation psychologue
- M. POUHÉ-HELLONG, infirmière
- E. BAILLON, psychologue clinicienne